

Chartres, le 4 avril 2006

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Division : personnels des écoles
Bureau : gestion collective
Ligne directe : 02.37.20.51.98
Dossier suivi par MME BELTRAND

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

Objet : **APPEL A CANDIDATURE**

Le poste de coordonnateur du Service d'Accompagnement Scolaire des Elèves Handicapés et du service d'aide pédagogique à domicile sera vacant le 1^{er} septembre 2006.

Le Service d'Accompagnement scolaire des Elèves handicapés :

Dans le cadre de l'objectif général de la scolarisation des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, et face à la nécessité d'une aide humaine pour certaines situations d'intégration individuelle, l'Education Nationale recrute et affecte un assistant d'éducation – auxiliaire de vie scolaire / individuel (AVSi).

Cette aide humaine est organisée dans le cadre du projet individuel de scolarisation et est évalué et révisé de façon annuelle.

Ses fonctions contribuent au développement qualitatif et quantitatif de l'intégration dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

Le coordonnateur est la personne ressource dans le fonctionnement du Service. C'est lui qui assure en relation avec l'IEN AIS, le Médecin Conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, et la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées l'animation de ce service pour :

- assurer l'accompagnement des Auxiliaires de Vie Scolaire, dont il est le référent, dans l'exercice de leurs missions professionnelles.
- organiser et planifie les emplois du temps des AVSi avec les chefs d'établissement en s'appuyant sur le Projet individuel de scolarisation

- assurer la liaison entre les services de l'inspection académique et les AVS pour les questions administratives et financières des intéressés.
- concevoir et coordonner un programme annuel d'information et de formation spécifique à l'exercice de la fonction d'AVS (AVSi et AVSco).
- mettre en place, en accord avec le Médecin Education Nationale responsable départemental, des « groupes de paroles », pour aborder les aspects relationnels et personnels vécus dans les situations d'intégration.
- assurer la gestion du matériel pédagogique adapté mis à la disposition des élèves par l'Education Nationale.

Le Service d'Aide Pédagogique à Domicile

Le coordonnateur est la personne ressource dans le fonctionnement du service. C'est lui qui en assure l'animation pour :

- Collecter les demandes de scolarisation à domicile
- Coordonner l'élaboration des projets individuels des élèves
- Rechercher et recenser les enseignants et les moyens
- Faire le suivi et le bilan des interventions

Pour ces deux missions, il diffuse l'information sur les services, leur nature, leurs objectifs. Il identifie et recherche des partenaires en vue d'améliorer les prestations proposées Il présente un bilan annuel de son activité dans les deux secteurs

Les enseignants titulaires du CAPSAIS Option D pourront faire acte de candidature et transmettront leur demande à l'IEN de leur circonscription.

☞ **avant le vendredi 14 avril 2006**

Les candidats susceptibles d'être retenus seront reçus sur convocation le mercredi 3 mai 2006 à l'Inspection Académique pour un entretien préalable.

La nomination sera prononcée à titre provisoire pour l'année 2006-2007.



Philippe PICOCHÉ